



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance dépendance

Question écrite n° 99904

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le coût des complémentaires « dépendance » que souscrivent un certain nombre de contribuables français. Ces contribuables cotisent chaque mois une somme qui varie principalement selon l'âge du cotisant. Ces complémentaires permettent aux cotisants de bénéficier d'un remboursement avantageux de la part des mutuelles en cas de situation de dépendance. Si ces remboursements permettent d'alléger, pour les cotisants, le coût des dispositifs médicaux en cas de dépendance, ils bénéficient également aux comptes de la sécurité sociale puisque celle-ci voit sa part de remboursement sensiblement baisser. Aussi il lui demande si une exonération d'impôt ou un crédit d'impôt ne pourrait pas être mis en place pour les cotisants de complémentaires « dépendance » afin de valoriser les efforts financiers consentis, pour certains, depuis de nombreuses années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99904

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8437

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)